Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 29 Janvier 1913. — No. 18

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe compris le port...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'Etranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Le "Free Press" et le Clerge

C'est un comble. L'ineptie du *Free Press* dépasse toute vraisemblance. Il publie, le 25 janvier, un article où l'on trouve la légende suivante; je cite textuellement:

"Might not that last paragraph be regarded as indicating "that there may be something in the persistent reports that the "*ecclesiastical authorities decided years ago that the University should be* "*in St. Vital, and brought the Roblin government round to their will*?

Les italiques sont de nous. Il suffit de souligner une pareille sottise pour la réfuter.

Dire au *Free Press* que les représentants du Collège de Saint-Boniface au conseil universitaire n'ont jamais proposé de changer le site actuel de l'université, ne servirait à rien. Ce journal anticlérical possède, pour ne pas admettre la vérité de ces faits, des rapports persistants: *persistent reports*.

Dire au *Free Press* que les Révérends Pères Jésuites ont acheté leur terrain à St-Vital, à l'insu de Monseigneur l'Archevêque, et conséquemment que les autorités ecclésiastiques n'ont pu se concerter sur ce point,

Cela ne fait rien au *Free Press* .... "*There may be something in the persistent reports.*"

Dire au *Free Press* que le terrain acheté par les Révérends Pères Jésuites à St-Vital n'est pas destiné à un collège, le croira-t-il? Non. Cependant le site actuel du collège de St-Boniface est bien supérieur à celui de St-Vital. Il est beaucoup plus central. Il est tout près du séminaire et du juniorat des Oblats, deux institutions intimement liées au collège..... Non, non .."*persistent reports.*"

Dire au *Free Press* que la question du site de l'Université de Manitoba est secondaire au point de vue des catholiques et surtout des autorités ecclésiastiques, est inutile......"*There may be something in the persistent reports.*

Mais d'où viennent donc ces "*persistent reports* ?" Pas d'ailleurs que du *Free Press*. Obsédé par l'idée de la domination cléricale, il ne voit ou feint ne pas voir autre chose. Semeur de zizanie il cherche à jeter la division entre les laïques et le clergé Pour arriver à ce but il dénature, il exagère hypocritement les faits; il publie d'ignobles caricatures comme celle de la semaine dernière, au sujet des prétendues exemptions exorbitantes du clergé.

Le *Free Press* enfin croira-t-il que les Pères Jésuites ont cherché depuis vingt-cinq ans à se procurer un terrain sur la rivière Rouge pour y établir une maison de campagne comme leur collège de Montréal en possède une sur le Saint-Laurent ? Pas du tout. Loin d'admettre ces faits si naturels et si simples, il dirait que la politique des Jésuites est encore plus profonde et plus tortueuse qu'il ne pensait. Il dirait que les Jésuites ont gouverné par leurs affidés la France, l'Allemagne et le Portugal; qu'ils se sont expulsés eux-mêmes de ces trois pays pour faire croire au monde qu'ils étaient persécutés.

Le *Free Press* finira par faire croire à ses lecteurs que les Jésuites, grâce à leurs influences secrètes, ont gagné à leur cause quelques-uns de ses rédacteurs, à qui ils font dire des inepties, pour faire tomber ce journal dans le discrédit et le mépris.

Communiqué.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Le *Free Press* est en fort mauvaise posture Il aurait pu répondre à notre article, s'il ne l'approuve pas, sans commettre la perfidie dont il s'est rendu coupable. Nous étions sous l'impression, et nous avions écrit, que les RR. PP. Jésuites avaient acheté un terrain à Saint-Vital en vue du déménagement éventuel de l'Université à cet endroit Ce n'était pas suffisant pour permettre au *Free Press* d'insinuer que les autorités religieuses avaient *imposé*, ou même suggéré, Saint-Vital au gouvernement et à l'Université.

Or le terrain acquis par les RR. PP. Jésuites à Saint-Vital n'est pas même destiné à un collège, dit notre distingué correspondant !

Pourquoi faut-il qu'un grand journal comme le *Free Press* fasse d'aussi mesquine politique ?

Cheap work, indeed, for a big fellow.

MEMBRES DU CLUB DE RAQUETTES "LE VOYAGEUR"

Qui ont fait l'excursion de Saint-Pierre, du 4 au 6 janvier



J. B. Leclerc, Président — Alex. Bernier, Vice-Prés.
E. Toupin — J. B. Desourdis — A. Prendergast — La Bétournay — M. Manny,
R. Martel — C. Martel — Alex. Turenne — A. Manny — Wm Raymond — Jos. Vermander
Emile Prendergast — G. H. Bérubé — J. A. Fontaine — E. Dufresne

UN BAISER AU DRAPEAU

Pour voir défiler les soldats,
A côté de moi, dans la rue,
Avec son enfant dans les bras,
Une femme était accourue.

Une femme au regard plaintif,
En deuil, en haillons de misère;
Et l'enfant était bien chétif,
Et bien triste la pauvre mère.

Mais ses yeux flétris par les pleurs
A son petit garçon sourirent
Quand parurent les trois couleurs
Et quand les fronts se découvrirent ?

Et, voyant le drapeau passer,
L'humble, mais bonne patriote,
Pour que l'enfant fit un baiser,
Guida sa petite menotte.

Ce fut instinctif, simple et beau,
O mère, donnant dès l'enfance,
A ton fils l'amour du drapeau,
Sois bénie au nom de la France !

FRANÇOIS COPPEE.

NOTES POLITIQUES

Le bill de la Marine fait son chemin aux Communes. L'opposition critique encore, pour la forme, mais elle plie visiblement

La solution préconisée par M. Borden est la meilleure dans les circonstances, et les chefs du parti libéral le savent.

• • •

Le *Free Press* de samedi insinue que ce sont les autorités religieuses—il ne dit pas lesquelles, mais on le devine—qui ont ont réglé que l'Université s'en irait à St-Vital.

Le *Free Press* dit cela pour soulever le fanatisme protestant contre le gouvernement Roblin.

C'est de la chétive politique pour un grand journal comme le *Free Press*.

• • •

Pas vigoureuse l'opposition locale à la Législature, jusqu'à présent. Si ces messieurs n'avaient pas l'élection de Macdonald pour faire du potin, ils ne sauraient que dire.

Le discours de sir Rodmond Roblin et celui de l'Hon. M. Campbell ont prouvé que la corruption et l'achat des votes avaient été non pas du côté du gouvernement mais du côté de M. Richardson. Aussi le public manifeste-t-il son indifférence devant la gesticulation indignée des Norris, des Johnston, des Révérends Gordon et Hamilton.

• • •

L'hon. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture a présenté à la Chambre des Communes la résolution préliminaire qui doit précéder le bill octroyant de nouveaux subsides pour l'encouragement de l'agriculture. Ainsi que le ministère l'a déjà annoncé, la somme affectée à ces octrois s'élève à dix millions de dollars, et sera répartie sur une période de dix années. Une somme de $700,000 sera, la première année, distribuée aux provinces, au pro rata de leur population, et le total de l'octroi annuel sera graduellement augmenté jusqu'à concurrence de $1,100,000.

Avec l'assentiment de l'opposition, la résolution du ministre de l'Agriculture a été adoptée sans discussion, et le bill luimême a été aussitôt présenté.

L'hon. M. Burrell a fait un très intéressant exposé du but que le gouvernement se propose d'atteindre en cherchant à coopérer avec les provinces pour donner un nouvel essor au progrès de l'industrie agricole. La méthode adoptée par le ministère sera de vulgariser les connaissances scientifiques en agriculture. C'est sans contredit une base excellente. On a beaucoup vanté la fécondité du sol canadien, et cependant, il suffit de comparer pour se rendre compte que nos méthodes de culture nous empêchent d'obtenir le rendement rémunérateur que nous aurions facilement si nous adoptions des méthodes plus perfectionnées. Mettre en accord avec le progrès moderne les méthodes suivies en agriculture, tel est le but auquel veut tendre le gouvernement fédéral, et ce but sera d'autant plus vite atteint que les gouvernements des provinces seconderont plus efficacement les efforts de l'administration fédérale

La discussion sur le bill a été seulement commencée, mais il n'est pas probable qu'elle dure longtemps, les avantages à retirer de cette mesure étant en quelque sorte évidents. Comme l'Opposition a pris l'habitude de prendre en toutes choses la réciprocité pour terme de comparaison, la déclaration de l'hon. M. Oliver que la convention américaine aurait, en un an, profité plus aux cultivateurs canadiens qu'en dix ans la loi proposée par M. Burrell. ne peut que médiocrement surprendre, mais elle n'est pas prise au sérieux.

• • •

Le bill de l'hon. M. Foster à l'effet de ratifier le traité de commerce avec les Antilles a adopté en comité et n'a plus qu'à subir sa troisième lecture Le gouvernement annoncera, avant le départ prochain du ministre du commerce pour l'Australie, la création du ligne directe de paquebots entre le Canada et les Antilles. Mais le ministre a refusé de confirmer la rumeur que ce serait le Pacifique qui serait chargé de l'établissement de ce service, pour lequel il recevrait une subvention annuelle de $400,000.

Sir Richard McBride

Le fait saillant des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône, à la législature de la Colombie Anglaise a été la vigoureuse défense de la politique navale du premier-ministre du Canada, par Sir Richard McBride. La nécessité pour le Canada de protéger ses côtes du Pacifique a été particulièrement expliquée par le premier ministre de la Colombie-Anglaise.

L'attitude des deux partis

(*L'Evénement*)

Le grand argument des libéraux pour prouver que la politique navale de M. Laurier est supérieure à celle de M. Borden, le voici: "Nous dépenserons beaucoup d'argent, mais au moins les navires nous appartiendront; nous aurons pour notre argent."

Examinons un peu ce raisonnement.

On sait que le feu gouvernement libéral avait décidé de créer une marine militaire; une loi avait été votée qui devait faire sortir du néant un certain nombre de croiseurs, type canot d'écorce, et donner au peuple canadien l'orgueil d'une grande nation. La flotte aurait eu pour caractère d'être canadienne en temps de paix, et impériale en temps de guerre.

"Canadienne en temps de paix, impériale en temps de guerre !" Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'en temps de paix notre flotte ne se serait pas battue et qu'en temps de guerre elle se serait battue pour l'Angleterre; cela veut dire que le Canada aurait entretenu les navires en tout temps au profit de la Grande-Bretagne.

Et, en vérité, une flotte peut-elle être en tout point canadienne ? Tant que notre pays sera une colonie, et souhaitons que le changement ne vienne pas trop tôt, nous ne pouvons décider ni la paix ni la guerre sans le consentement de la mère-patrie; nous ne pouvons faire la guerre autrement qu'avec elle, en combattant à la fois pour nous et pour elle.

Dès lors on comprend qu'une marine militaire construite selon les plans, anciens ou nouveaux de M. Laurier, épuiserait le trésor national sans être d'une plus grande efficacité.

D'après le projet Borden, nous donnons $35,000,000, à l'Angleterre, et nous n'avons pas d'autres frais; en retour l'Angleterre s'engage à nous défendre. M. Laurier construirait une marine au coût de $80,000,000 et plus, l'entretiendrait, ce qui coûterait à peu près $8,000,000 par année, l'équiperait avec nos deniers et la peuplerait avec nos hommes. La guerre venue elle ne nous vaudrait pas mieux que les trois navires projetés par M. Borden. En d'autres termes, il ne reviendrait de plus au Canada que des frais immenses.

Messieurs les libéraux, si vous voulez démontrer la supériorité de votre système sur le nôtre apportez d'autres arguments. Mais le plus facile, c'est de modifier vos plans.

• • •

A la reprise des séances à la Chambre des Communes la semaine dernière, après le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An, on a continué la discussion sur le bill naval.

Plusieurs députés des deux cotés de la Chambre ont été entendus, et parmi les discours qui ont élé prononcés, celui de M. Middleboro, député conservateur de Wellington Sud, a semblé faire une remarquable impression, et maintes fois ses paroles ont été accueillies par des applaudissements, même du côté de la gauche.

M. Middleboro a fait observer à la Chambre, que le chef libéral lui-même, Sir Wilfrid Laurier, et ses amis politiques, approuvaient absolument le principe de la défense navale émis par l'hon. M. Borden, et reconnaissaient également que le Canada comme les autres colonies, doit contribuer à cette défense de l'Empire. Seulement, on ne s'accorde pas, quant à l'application du principe.

Le parti libéral est d'avis que le moyen le plus efficace pour le Canada de contribuer à la défense de l'Angleterre et de l'Empire est de construire une marine absolument indépendante, et essentiellement canadienne. Le parti libéral n'est pas, non plus, opposé à la dépense de trente-cinq millions de dollars ou plus, pour des fins de marine, mais il veut que les navires soient construits au Canada, par des constructeurs canadiens, et que ces mêmes navires soient montés par des Canadiens.

C'est là la politique libérale qui a été émise en 1910 et que l'on continue aujourd'hui. Cette même politique comportait l'indépendance de la marine canadienne, jusqu'au point de se réserver le droit de prendre part ou de s'abstenir de prendre part à un conflit où l'Angleterre serait engagée. Et pourtant les libéraux admettent que l'ennemi de l'Angleterre doit nécessairement être en même temps l'ennemie du Canada et des autres colonies britanniques, et que le désir des colonies est de défendre la mère-patrie si elle est menacée.

M. Middleboro a lu des déclarations faites par les hommes d'Etat les plus en vue de l'Angleterre, où il est clairement démontré que ce que l'Angleterre a besoin pour le moment, est une contribution d'urgence, après quoi l'on pourra s'occuper d'une politique navale permanente.

M. Middleboro a rappelé les paroles de Sir Wilfrid Laurier, qui déclarait en Chambre que "s'il croyait qu'il y avait urgence pour l'Angleterre de recevoir l'aide de ses colonies, à cause du soi disant péril allemand, il—Sir Wilfrid—se ferait un devoir de voter cinq fois trente-cinq millions de dollars; mais il ne croit pas au péril allemand "

A ces paroles, M. Middleboro a opposé les déclarations des hommes les plus éminents de la Grande Bretagne, qui s'accordent à reconnaitre que le péril allemand existe réellement, et qu'il ne faut pas se le dissimuler.

Le gouvernement Borden a donc compris que libéraux comme conservateurs s'entendaient parfaitement quant au principe de la défense de l'Empire, mais qu'on différait d'opinion quant à l'application de ce principe. Il a compris également que le moyen le plus prompt pour le moment, le plus efficace et le plus pratique, était de renforcer les forces navales de l'Angleterre, au moyen d'une contribution d'urgence, et de s'assurer par là même, et dès maintenant, une protection plus puissante. C'est là la politique du gouvernement Borden, et c'est celle qui semble la plus sage, et qui sera partagée par le peuple canadien.

Le president Poincare

Ce que M Poincaré sera comme président on peut dès aujourd'hui le présumer en relisant le discours qu'il prononça il y a dix-sept ans, en 1895, lors de l'inauguration du monument élevé à Carnot, dans la petite ville de Nolay. M. Poincaré était alors ministre de l'Instituteur Publique. De cette belle page d'éloquence française nous extrayons les passages suivants, montrant quelle idée le nouveau président s'était faite du rôle du président de la République et comment il en concevait les devoirs et les obligations:

Il (Carnot) n'aurait pas consenti à rien abdiquer de l'autorité qu'il tenait de la constitution. Il exerçait cette autorité avec un tact supérieur, avec un souci délicat des responsabilités ministérielles, avec un respect inné de la souveraineté nationale. Mais son attitude, pour être discrète, n'était jamais effacée. Dans les conseils du gouvernement il tenait son rang avec une admirable dignité. Il dirigeait les délibérations; il exprimait en un langage très sobre, des avis très éclairés; il maintenait fermement entre les cabinets successifs les traditions essentielles; il représentait vis-à-vis des ministres qui passent, ce qu'il doit y avoir de commun entre les différentes fractions d'un parti et entre même des partis différents; ce qu'il doit y avoir de durable dans l'étude des intérêts les plus mobiles; ce qu'il doit y avoir de permanent et d'indestructible dans la politique générale d'une grande nation

"Dans les questions qui touchaient au crédit de la France, dans celles qui concernaient la réorganisation militaire, dans celles surtout qui intéressaient les relations internationales, il énonçait des opinions si sages, si réfléchies, si visiblement dictées par l'amour du pays, qu'elles s'imposaient d'elles mêmes et sans difficulté aux esprits les plus divers.

"On sentait que la patrie était pour lui comme un être vivant dont il aurait eu la garde. Elle était là, toujours présente à sa pensée, et quand il parlait, il semblait parfois que ce fut elle qui parlât par sa bouche Lorsque, trompé par cette sorte de réfraction qui fausse trop souvent la vision parlementaire, un ministre se méprenait sur le véritable tracé du devoir, il trouvait très simplement pour le ramener à la juste appréciation des choses, des raisons puisées dans les enseignements de l'histoire et dans les profondeurs de la vie nationale. Il dépouillait des mesquineries qui les peuvent encombrer les hautes questions qui exigent l'examen clairvoyant d'un patriotisme résolu, il s'élevait au dessus des obscurités momentanées jusqu'aux régions sereines où la vue embrasse l'évolution séculaire du pays et perçoit ses lointaines destinées."

La guerre turco-balkanique

La Turquie est en révolution. Les dépêches annoncent la chute du cabinet qui avait conduit les négociations de Londres; le Sultan est détrôné, ou est en voie de l'être, pour faire place à une République.

Le général-en-chef des armées turques Nazim Pasha est tombé sous les balles des émeutiers de Constantinople.

Plus la Turquie met de lenteur à se résigner à son sort, à l'abandon si douloureux et humiliant d'Andrinople, moins on doit craindre la reprise des hostilités.

La faiblesse militaire de la Turquie est aujourd'hui admise; les hordes amenées de l'Asie jusqu'aux lignes de Tchataldja ne sauraient résister aux armées des Alliés et encore moins soutenir le mouvement offensif qu'elles devraient faire pour reconduire les Bulgares à la frontière.

L'envahissement de l'Europe par les Mahométans se fit d'abord par l'Espagne. La Gaule l'arrêta à Poitiers en 732, où Charles Martel écrasa les Arabes. Plus tard, en 1492, Isabelle la Catholique prit Grenade et mit fin à la domination des Maures, qu'un édit de Philippe II chassa définitivement en 1610.

L'invasion de l'Europe orientale fut plus tardive; l'empire turc d'Europe ne date que de 1294; il aura donc duré un siècle et demi de moins que celui fondé dans l'Europe occidentale par les Arabes et les Maures.

Mais il fut plus guerrier, plus fanatique et brutal. Il menaça réellement l'Europe et sa civilisation; s'avança jusque sous les murs de Vienne. Les Maures ont laissé en Espagne des monuments, des chefs-d'œuvre artistiques, une littérature remarquable; leur haute civilisation a laissé des traces impérissables de leur occupation; les Turcs, eux, ne laisseront derrière eux que le souvenir de siècles de misères, d'oppression, de rapines et de crimes

La conférence de la paix terminera un long cauchemar; les Turcs en ont conscience et savent qu'ils ne pourront jamais reconquérir ce qu'ils ont perdu; qu'une plus longue résistance leur ferait perdre ce que la jalousie des Puissances leur permet de conserver en Europe.

Tout laisse croire que la paix sera définitivement signée malgré le bouleversement dont la Turquie est le théâtre.

S'il en était autrement la situation deviendrait réellement alarmante, car les Alliés imposeraient certainement, par la suite, des conditions en proportion des nouveaux sacrifices qu'ils devront faire pour écraser définitivement les Turcs. Or, ces conditions pourraient être de nature à mécontenter l'Autriche et l'Italie; de là le danger d'un conflit général

C'est la certitude de ce danger qui forcera les Puissances d'exercer à Constantinople la pression nécessaire pour faire accepter les conditions des Alliés.

ON DEMANDE

Un VENDEUR expérimenté pour terrain. Une excellente occasion pour un homme compétent qui veut s'occuper d'immeubles. S'adresser au *Manitoba*.



Soumissions.

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour maisons d'écoles, Little Pines Reserve ou Red Pheasants Reserve seront reçues jusqu'à midi, le 27 Fevrier 1913, pour l'erection d'une maison d'école et une residence pour le maitre et aussi une residence et une maison d'école à la Reserve Red Pheasants.

Les soumissions devront être pour deux batisses complète sur chaque réserve.

On peut examiner les plans et devis aux bureaux de l'Agent des Sauvages Battleford et à W. J Chisholm Inspecteur des agences sauvages à Prince Albert, et au bureaux des Sauvages à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepte, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisque si la personne ou les personnes soumissionnant déclinent sur demande de signer leur contrat. Si la soumission n'est pas acceptee le chèque sera renvoye.

La plus basse ou aucune soumission ne sera necessairement acceptee.

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Asst-députée et sécretaire du departement des Affaires des Sauvages.
Ottawa, 3 Janvier 1913

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature du Manitoba à sa presente session d'un acte incorporant les Frères de la Société de Marie.

Daté à Winnipeg ce onzième jour de janvier 1913.

NOEL BERNIER
Avocats des Réquérants



Votre vue peut faiblir, c'est peut-être la première fois que vous vous en apercevez. Si oui, vous avez besoin d'aide. Consultez-nous. Nous examinons scientifiquement les yeux et préparons des verres qui améliorent la vue. Examen gratuit

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface

Le Nouveau Cabinet francais

M. Aristide Briand a accepté la mission de constituer un cabinet

Voici la liste officielle présentée par le président du Conseil :

M. Aristide Briand, Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur.

M. Jean Barthou, Ministre de la Justice.

M. Chas. C. A. Jonnart, Affaires Etrangères

M. Eugene Etienne, Guerre.

M. Pierre Baudin, Marine

M. Louis Klotz, Finances.

M. Jules Steeg, Instruction Publique.

M. Jean Dupuy, Travaux Publics

M. Jean Morel, Agriculture.

M. Fernand David, Commerce

M. Gabriel Guisthan, Colonies.

M. René Besnard, Travail.

Caruso perd son proces

TURIN, ITALIE—

Enrique Caruso vient de perdre le procès en diffamation qu'il avait intenté au docteur Della Vedova, spécialiste des maladies de la gorge. Il avait accusé le médecin de l'avoir calomnié en disant aux journalistes qu'il courait le danger de perdre complètement la voix.

—Hier au soir, dans les salles du Sacré-Cœur, à Winnipeg, la partie de cartes organisée sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste a donné les résultats suivants: DAMES—1er prix, Mme Geo. Nims; consolation, Melle B. Cormier. MESSIEURS—1er prix, M. A. Villeneuve; consolation, M J Marlow. Les prix ont été donnés par M. le président L. A. Delorme et Mme J. B. Desrochers.

A Vendre

Trois lots près de la gare de LaBroquerie, avec maison à deux étages. 30x40, magasin, hangar, écurie. Fond de magasin.

S'adresser à JOSEPH LAMBERT, LaBroquerie.

21 janvier 1913—J. N. O.

Avis de Divorce

Le présent avis est donné, que Sarah Lillian Attwood, l'épouse de Frederick Spencer Attwood de la municipalité de Shoal Lake, province de Manitoba demandera lors de la prochaine session au Parlement du Canada, un "Acte de divorce" contre le sus nommé Frederick Spencer Attwood, de la Cité de Minneapolis, état de Minnesota dans les Etats-Unis de l'Amérique;

pour cause d'adultère et d'abandon

Daté à la Municipalité de Shoal Lake, province de Manitoba, le 6 Novembre 1912

(Signé)

SARAH LILLIAN ATTWOOD

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session par la Canadian Western Railway Company (incorporée par le Chapitre 69 Statuts du Canada de 1909) d'un Acte: 1. Etendant le temps pour le commencement et l'achèvement des lignes de chemin de fer de la Compagnie; 2. Pour changer partiellement la route de la dite Compagnie en amendant la section 7, sous-section A, de l'Acte d'incorporation en effaçant les quatre premières lignes de la dite sous-section et leur substituant les lignes suivantes:

"D'un point sur la frontière Internationale à ou près du Village de Coutts, dans la Province de l'Alberta, de là dans une direction nord ouest vers le Village de Cardston; de là dans une direction nord-ouest à travers le Village de Pincher Creek

HOUGH, CAMPBELL & FERGUSON.

Avocats de la Compagnie requérante.

La Corporation Episcopale de l'Eglise Grecque Ruthene

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session, ou à sa prochaine session si telle demande ne peut être faite durant la prochaine session et un Acte en conséquence être passé et sanctionné, d'un Acte incorporant le Très Reverend Nicetas Budka, Evêque de l'Eglise Catholique Grecque Ruthène et ses successeurs en office, étant de la même foi et du même rite, et nommés par le pontif romain, et persévérant en communion avec Rome, les évêques de la dite Eglise Catholique Grecque Ruthène dans le diocèse du Canada, comme corps legal du dit diocèse sous le nom de "La Corporation Episcopale Catholique Grecque Ruthene", avec pour cette corporation pouvoirs d'acquérir des terres, d'emprunter de l'argent sur hypothèque d'incorporer, établir, maintenir et faire fonctionner des paroisses ou missions; d'élever, maintenir et faire fonctionner des églises, seminaires écoles, collèges, orphelinats et hôpitaux dans n'importe quelle province du Canada: aussi pour l'avancement, de toutes autres manières, de l'éducation et de la religion, des œuvres de charité et de bienfaisance, avec autres pouvoirs tel acte conférant à la dite corporation les propriétés de culte des Eglise Catholiques Grecques Ruthènes à travers le diocèse; pouvoir aussi de recevoir des dons legs; et tel acte conferant d'une manière generale les pouvoirs et privilèges dont jouissent les corporations semblables.

TOHMAS J. MURRAY,

310 Sterling Bank Bldg

Winnipeg, Manitoba

Avocat pour les requérants

Edward J. Daly 19 Elgin Street, Ottawa, Ont Ottawa Agent.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côte de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AVIS

Le Manitoba Radial Railway Company demandera au Parlement du Canada, à sa présente session, un acte étendant le temps dans lequel elle doit commencer et finir la ligne de chemin de fer autorisé par le chapitre 105 des Statuts du Canada, 1907.

SMITH & JOHNSON.

Avocats des requérants.

Daté à Ottawa, ce vingt-troisième jour de janvier 1913.

Soumissions.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à samedi midi le 22 février pour l'achat et l'enlèvage de la pierre et de la brique aux bâtisses connues comme quartier des Officiers mariés aux casernes du Fort Osborne Tout le matériel devra être enlevé du terrain samedi le 15 mars.

La plus basse ni aucune autre soumission sera nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL,

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 28 janvier 1913.



PLACE TACHE

Voulez-vous faire une bonne spéculation, ou bien avez vous l'intention de vous construire une jolie résidence dans un endroit choisi ?

Achetez un Lot dans Place Tache

Juste à mi-chemin entre la rue Marion et l'avenue Provencher, faisant face à la riviere Rouge. Seulement à quinze minutes de marche du coin de l'avenue du Portage et de la rue Main. Avec les nouveaux ponts, vous pourrez aller en ville et revenir en moins de cinq minutes. Avec des restrictions sérieuses, des lots de 33 x 110 pieds ou plus, vous avez juste le site pour vous bâtir une belle résidence. Nous avons déjà vendu plusieurs lots et ils partent vite. Achetez pendant qu'il est temps.

PRIX : $40 du pied—Un quart comptant ; balance en 1, 2 et 3 ans ; 6 p. c. d'intérêt.

$15 du pied MEILLEUR MARCHE que toute autre subdivision. Demandez notre plan et choisissez vous même.

THE BUFFET-BONIN REALTY CO.

200 Farmer Building | 333 rue Main, Winnipeg

Phone Main 7862

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.

S. A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man

Canadian Western Railway Company

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session par la Canadian Western Railway Company d'un acte étendant le temps prescrit pour par elle commencer ses opérations et compléter la construction du chemin de fer qu'elle a été autorisée de construire par le chapitre 69 des Statuts de 1909.

Daté à Winnipeg, ce 15 novembre 1912.

HOUGH, CAMPBELL & FERGUSON,

Avocats des Réquérants.

Perkins, Fraser & Gibson,

Agent à Ottawa.

The Liquor License Act.

The following applications for licenses and transfer have been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License District No. 4 at Winnipeg at No. 261 Fort St at the hour of 8 P. M on Tuesday the eighteenth day of February A. D. 1913.

By Frank Wynant, Wholesale license at No 211, Tache Avenue, St Boniface.

By E. A. Wyncott, Esq. Wholesale, The Norwood Wine Co., No 223, Taché Avenue, Norwood, St-Boniface

Transfer of the license of the Couture Hotel, St. Boniface, from Joseph Couture to Augustave Rougeau

Transfer of the license of The St. Boniface Hotel, St. Boniface, from George Ireton to Louis Dupuich.

The St. Boniface Wine Co. for a Wholesale license at the corner of Tache & Eugenia St's (Norwood), St. Boniface.

Dated at St. Boniface this 29th day of January A. D. 1913.

W J JOHNSTONE,

Chief License Inspector

La Prudential Life Insurance Co.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session, par la Prudential Life Insurance Company et ses directeurs, étant une Compagnie incorporée par la Législature du Manitoba. Chapitre 67 des Statuts de Manitoba de 1903, d'un Acte pour incorporer la "Prudential Life of Canada" avec pouvoir de prendre et de continuer les affaires, l'actif et le passif de la dite Compagnie Provinciale et de faire par tout le Canada de l'assurance-vie dans toutes ses branches aux termes de la licence émise à la dite compagnie en vertu au Statu à cet effet et avec tels autres pouvoirs nécessaires, usuels et incidents à telle compagnie en vertu de l'Acte des Assurances de l'année 1910.

Daté ce 31ème jour de décembre 1912

LEWIS & SMELLIE,

7 Trust Building, Ottawa, Ont

Avocats des réquérants.



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m. lundi, le 10 février, 1913 des soumissions pour la construction d'un Edifice public à Morden, Man, ces soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour édifice public à Morden, Man

On peut consulter les plans, devis les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de H. E. Matthews, architecte, surintendant des edifices publics dans la province du Manitoba, Winnipeg., Man et au bureau de poste à Morden. Man

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dument libellés, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumision. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement le contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

R. C. DESROCHERS

Secrétaire

Ministère des Travaux Publics, Ottawa,

15 Janvier 1913



Reception

Madame S. M. Jean, 51, rue Dumoulin, recevra lundi, le 3 février, de 5 heures à 7.

Livraison des lettres à domicile

Son Honneur le Maire Berry a demandé récemment à l'Honorable M. Rogers s'il ne serait pas possible d'établir la livraison à domicile du courrier dans St. Boniface.

Voici la réponse adressée par l'honorable M. Rogers à M. Berry:

Ottawa, le 17 janvier 1913.

Mon cher M. Berry,

J'ai reçu votre lettre du 8 du courant, demandant que livraison gratuite des lettres à domicile soit établie à St-Boniface

Je m'occupe de cette question avec Maitre Général des Postes et vous aviserai aussitôt que j'aurais un mot de lui.

Sincèrement à vous,
(Signé) R. Rogers

Thomas Berry, Esq.,
St-Boniface,
Manitoba.

Chez Nous et Autour de Nous

—Chambre meublée à louer S'adresser au No. 64, rue La Vérendrye.

—A vendre, 8 vaches S'adresser à M. Charles Bohémier; St. Norbert.

—On demande un jeune garçon. S'adresser à l'imprimerie du *Manitoba*.

—Maison, à louer s'adresser au No. 28 rue Aulneau, ou téléphonez au No. 3254 Main.

—A vendre bois et charbon, Marcoux et Cie, No 64 Avenue provencher, Telephone Main 4372.

—M. Louis Lépine, Inspecteur des Homesteads, est arrivé samedi dernier. Il était en inspection depuis le 5 janvier.

—Jeudi soir le Club de raquettes le "Voyageur" recevra le Club "Canoe" de Winnipeg; il y aura encore une bonne veillée de sports.

—Assemblée des membres de l'Union Métisse de St. Vital, à la résidence de M. Joseph Riel, dimanche le 2 février à 2½ heures.

—En dépit de tout le tintamarre qu'on fait autour de la Société de l'Exposition, il y aura cet été comme à l'ordinaire une exposition à Winnipeg.

—A VENDRE—Un lot magnifiquement situé sur la rue Marion, près de la rue Archibald et des "Stock Yards". S'adresser à M. Alex. Bernier, 401 Bloc Somerset. Phone M. 4767.

—M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toute sortes, charbon dur ou mou. Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de toutes le matières commerciales: Tenus des Livres, Arithmétique, Clavigraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir. Méthodes rapides. Prix modérés. M. J. W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—Cette semaine au Théâtre Walker, comédie musicale "The Quaker Girl"; scène spéciale; la semaine prochaine, vues animées représentant une chasse africaine; vues très intéressantes; elles ont coûté $250,000. La semaine du 10 février, opérette comique; le 17 fév. le grand récital de Mme Clara Butt, contralto.

—Le constable provincial Rooke a été blessé grièvement par un Galicien de Dauphin nommé Baran qui refusait de se laisser arrêter. Le Galicien a déchargé sa carabine sur le malheureux fonctionnaire. Plus tard, des policiers envoyés sur la scène ont été reçus au bout de la carabine par une femme vivant avec ce Galicien, quoique non mariée avec lui. Des balles ont été échangées; la femme Baran a été blessée à l'épaule et a été transportée à l'hôpital où on l'a mise en arrestation. Mais le plus horrible peut-être de cette tragédie c'est que le bébé de cette femme a reçu une balle dans la tête au cours de la mêlée et a été tué instanément. Baran a été arrêté lundi soir, après une longue course dans les bois. Il a été écroué à Dauphin.

LaRivière-Coté

Jeudi le 16 janvier avait lieu à Manchester, N. H., le mariage de M Adrien C. LaRivière, de Grouard Alta, fils de l'hon. Sénateur LaRivière, avec Melle Ernestine Coté. Melle Coté est la nièce du Père Giroux O.M.I., de la Rivière la Paix.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par M. l'abbé Alphonse LaRivière, frère du marié. L'hon. sénateur LaRivière était aussi présent.

Les nouveaux époux sont passés ici la semaine dernière en route pour Grouard. Nos meilleurs voeux les accompagnent.

Les Artisans Canadiens-Francais de Saint-Boniface

ELECTION DES OFFICIERS, FAITE HIER SOIR

Patron, Mgr A. Dugas.

Président honoraire: M. Joseph Bernier, M. P. P.

1er Vice-Président: M. R. Goulet, Inspecteur.

2me Vice-Président: M. G. A. Rocan, Notaire.

Représentant du Conseil: M. J. B. Leclerc.

Président: M. J. A. Beaupré.

1er Vice-Président: M. M. E. Sabourin.

2me Vice-Président: M. Alex. LaRivière.

Aumonier: M. l'abbé Lamy.

Sec.-Trésorier: M. J. E. Fontaine.

Commissaires: MM A. Commune et Alex. Turenne.

Censeurs: MM. P. E. Bérubé, D. E. Viau, D. Verville.

Médecins: M. N. Alb. Laurendeau, M. C. A. Lambert.

C. O. F.

A une assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques tenue mercredi le 22 janvier 1913, la résolution suivante a été adoptée.

Proposé par le frère syndic Lemieux appuyé par le frère Vice Chef Ranger Chaussé qu'il soit résolu: que la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec douleur la mort de Monsieur Joseph Amable Senez, vénérable père des frères Joseeh N. Senez et de L. David Senez sec.-financier de notre Cour et parent des frères J. Ernest Cyr, Napoléon Senez et Gustave Maher.

La Cour envoi aux frères éprouvés et à leur famille l'expression de ses sincères condoléances.

Que copie de la présente soit transmise aux frères éprouvés et à la presse

J. A PRENDERGAST, Sec. Arc.

Notre tarif

Il est entendu que la Chambre des Communes ne sera pas appelée à faire des changements tarifaires à cette session.

Le gouvernement ne veut pas toucher au tarif avant qu'une enquête soigneuse ait été faite et préfère attendre les changements tarifaires du prochain gouvernement Wilson, aux Etats-Unis, avant d'orienter son travail de modification.

Chronique de la Province

Bruxelles—La *Dominica Chronicle*, journal anglais de l'Ile Dominica, (Antilles), No. du 7 déc. 1912, félicite cordialement le R. M. G. Willems curé de la paroisse *noire* de St-Joseph (noirs parlant français, et bons chrétiens) à l'occasion du 37ème anniversaire de son ordination qui a été célébrée le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception. Le R. M. Willems est né en Belgique, le 11 juillet 1853. Avant d'aller aux Antilles il a été le premier curé de la paioisse de Bruxelles, fondée en 1892. Et l'on y a gardé du curé belge le meilleur souvenir.

Banque d'Hochelaga

CAPITAL AUTORISE	$4,000,000
CAPITAL PAYÉ	$3 000.000
FONDS DE RESERVE	$2.650.000

DIRECTEURS:

Hon.J.D.Rolland, Président.
J. A. Vaillancourt, V. Prés.
A. Turcotte, E. H. Lemay, Hon. J. M. Wilson Hon. F. L. Beique, Lieut. Col. Chas. ASmart,
F. G. Leduc, Gérant.
Yvon Lamarre, Inspecteur.
E. C. Vidricaire, Asst.-Gérant,

BUREAU PRINCIPAL,—MONTREAL

BUREAUX DE QUARTIERS

MONTREAL: Mont Royal et St. Denis; Mont-Royal & DeLanaudière; Rue Ste Catherine Est; Rue Ste Catherine Centre; Hochelaga

MONTREAL: Maisonneuve; Pointe Saint-Charles; St Edouard; St Henri; St-Viateur; Villerai

MONTREAL: Verdun, près Montréal; Viauville; DeLorimier; Quartier Emard; Rue Notre-Dame Ouest; Quartier Laurier

Succursales

Berthierville, P.Q.
Edmonton, Alberta.
Fournier Ont.
Joliette P. Q.
Lachine, P. Q.
Laprairie, P. Q.
L'Assomption, P. Q.
Longueuil, P. Q.
Louiseville, P.Q.
Mont-Laurier, P. Q.
Québec, P. Q.
St. Roch de Québec P.Q.
Sorel, P. Q.
Sherbrooke, P. Q.
Ste-Geneviève de Pierrefonds, P. Q
Saint-Boniface, Man
St. Hyacinthe, P.Q.
St. Jacques l'Achigan, P.Q.
St Jérome P. Q.
St. Pierre, Man.
Trois-Rivières P.Q.
Valleyfield P. Q.
Vankleek Hill, Ont.
Winnipeg, Man.

Département d'épargne—Intérêt au taux de 3 % par an accordé sur dépots d'épargne.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE: traites, or argent et billets de banques des pays étrangers; et VEND des chèques sur les principales villes du monde.

AGENTS EN ANGLETERRE: The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

E. BELAIR, Gérant.
Succursale de Winnipeg

J.H.N. LEVEILLE, Gérant
Succ. de Saint-Boniface.